



Direction de la santé  
Réf : CS 2018-267

Luxembourg, le 18 mai 2018

---

Communiqué de presse

« Possibilité de présence de particules dangereuses en métal dans des éclairs de la marque  
Boni en vente chez Colruyt au Luxembourg »

---

Les autorités de sécurité alimentaires ont été informées par les Supermarchés Colruyt du rappel du produit suivant à cause de la présence possible de particules dangereuses en métal.

Le produit a été commercialisé au Luxembourg dans les magasins Colruyt.  
Il a été retiré de la vente mais une partie a été vendue au consommateur.

Voilà pourquoi les autorités luxembourgeoises de sécurité alimentaire recommandent aux consommateurs de ne plus consommer le produit suivant:



Numéro d'article : 45723  
Date de durabilité : 20/5/2018, 21/5/2018 et 22/5/2018  
Date d'achat : à partir du 15/5/2018

Seulement la denrée mentionnée avec le numéro d'article et les dates indiqués est concernée.  
Communiqué par le Ministère de la Santé.

Pour des renseignements supplémentaires veuillez contacter :

**Division de la sécurité alimentaire**

☎ : 24775625

secualim@ms.etat.lu

ou consulter le site : [www.securite-alimentaire.lu](http://www.securite-alimentaire.lu)

Division de la sécurité alimentaire	3, rue des Primeurs L-2361 Strassen	☎ (352) 2477 5620 ☎ (352) 2747 8068 e-mail : <a href="mailto:secualim@ms.etat.lu">secualim@ms.etat.lu</a>
PH/PH/PH	29/07/2016	DOC-107 Rev03
		Page 1/1